

















COOPÉRATION DES CENTRES DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Les maladies professionnelles

Les maladies contractées dans l'exercice des fonctions

PIÈCES À FOURNIR POUR L'EXAMEN DU DOSSIER

Ш	Le <u>bordereau de saisine</u> ou un courrier indiquant de manière précise son objet et les questions pour lesquelles il est nécessaire d'avoir un avis,
	La déclaration administrative détaillant les circonstances datée et signée par l'agent,
	Les certificats médicaux décrivant les lésions (certificats initiaux, de prolongation, etc. volet 1 ou 2),
	La description du poste de travail de l'agent concerné (et non de la fonction),
	Un état récapitulatif des différents arrêts de travail liés à la maladie,
	Le rapport hiérarchique,
	L'expertise médicale réalisée par un médecin agréé,
	Le rapport écrit du médecin du travail (la transmission de ce document est obligatoire),
	L'historique de l'agent sur le poste et dans la collectivité si non remis par le médecin du travail,
	Les examens de laboratoires, le cas échéant,
	La composition des produits manipulés dans le cas d'une allergie à un produit utilisé,
	Les bilans d'imageries,
	Le récapitulatif détaillé (nature et durée) des arrêts de travail sur les 3 dernières années.

Le secrétariat de l'instance, après primo instruction du dossier avec son président, se réserve le droit de solliciter d'autres justificatifs, selon les caractéristiques du dossier à instruire.